

Plan d'aménagement forestier



Source : SPFRQ



Conseillers Forestiers
de la Région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Téléphone: (418) 872-1773
Télécopieur: (418) 872-6773
Courriel: cfrq@cfrq.ca



Source : SPFRQ

Objectif du plan d'aménagement forestier

Outil pour avoir une meilleure connaissance du boisé et des travaux qui vont permettre de l'améliorer.
Il permet l'accès à des aides financières pour la réalisation de certains travaux et aux remboursements d'une partie des taxes municipales et scolaires.

1 - Localisation de la superficie à vocation forestière

No du rapport exécution :	<u>12</u>	<u>31480155119</u>	<u>1511</u>	<u>1</u>	
Propriété numéro	<u>1</u>	No producteur forestier :	<u>000000017093</u>		
Municipalité (lot) :	<u>SAINT-SYLVESTRE QC</u>			Code :	<u>33007</u>
Cadastre :	<u>ST-SYLVESTRE</u>			Code :	<u>3886</u>
Rang :	<u>CONC CHEMIN STE-MARIE SUD</u>			Code :	<u>04</u>
Municipalité régionale de comté (MRC) :	<u>LOTBINIERE</u>			Code :	<u>330</u>

Unité d'évaluation	No du lot ou de la partie de lot	Désignation cadastrale	Zone (V ou B)	Superficie total	Superficie à vocation forestière	OGC (O ou N)
4632 04 7896	497.1	4211847	V	27.0	27.0	N
4632 04 7896	499	4443050	V	12.6	12.6	N
4632 04 7896	500.1	4443051	B	0.2	0.0	N
			Total	39.8	39.6	

2 - Objectifs du producteur forestier

<input checked="" type="checkbox"/> Production forestière	<input type="checkbox"/> Utilisation à des fins récréatives
<input type="checkbox"/> Production d'arbres de Noël	<input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) _____
<input type="checkbox"/> Acériculture	_____
<input type="checkbox"/> Protection de la faune	_____

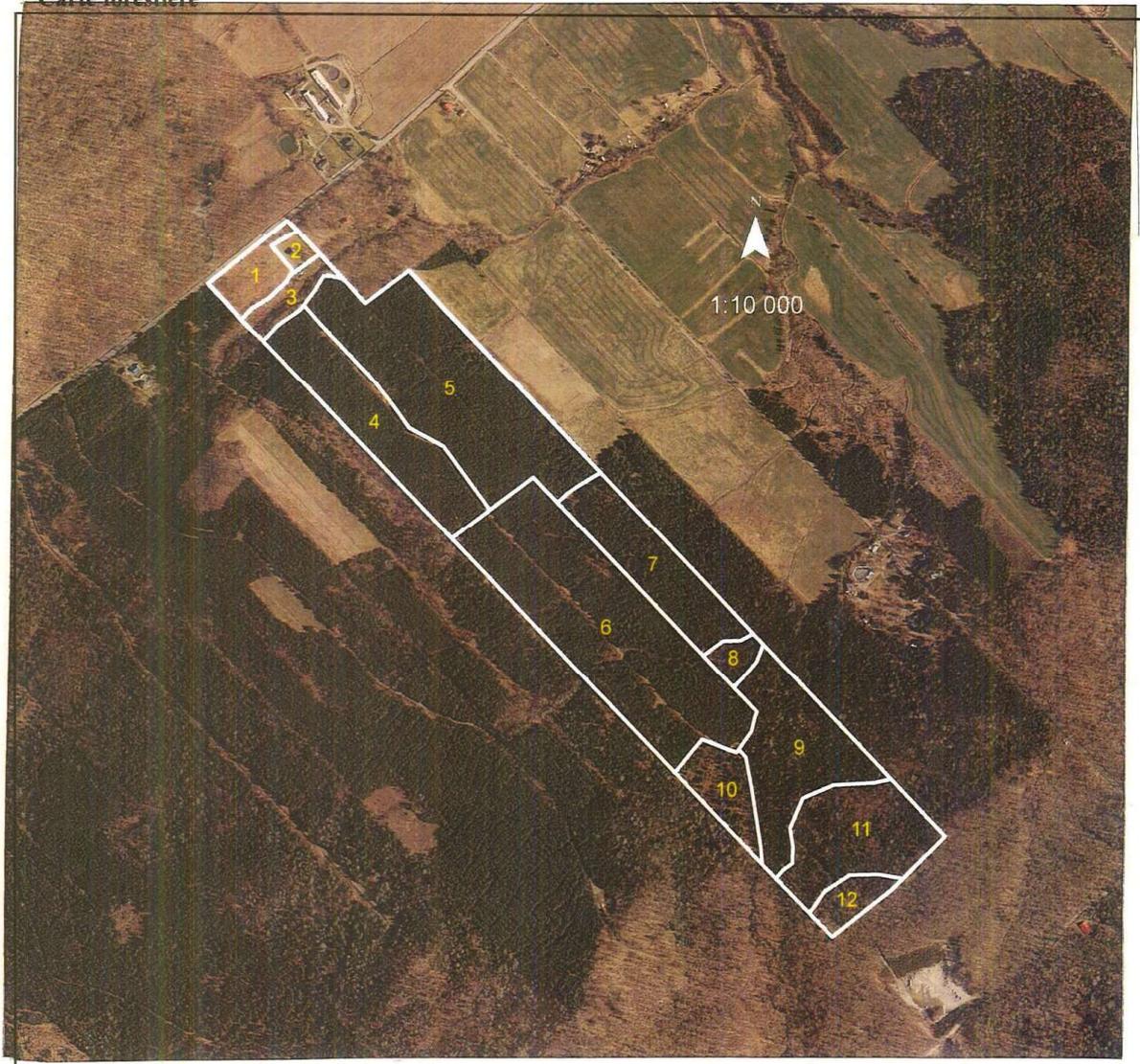
Remarques :

3 - Description de la forêt / Cartographie

Propriété No : 1

No du producteur forestier : 00000017093

Carte forestière



Échelle	Numéro de la carte forestière	Numéro de la photo aérienne
1 : 10000	21L6SE	Q07126-183
1 cm : 100 M		

<p>Affectation du territoire *** NON DISPONIBLE ***</p> <p><input type="checkbox"/> Urbaine <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Récréative intensive</p> <p><input type="checkbox"/> Forestière <input type="checkbox"/> Agro-forestière <input type="checkbox"/> Récréative extensive</p>		<p>Légende de la carte forestière</p> <p>Limite de lot et de peuplement ———</p> <p>Numéro de peuplement 1 - 2 - 3</p> <p>Chemin carrossable = = =</p> <p>Construction et amél. de chemin — — —</p> <p>Bâtiments ■</p> <p>Chemin de fer </p> <p>Eau → ●●● →</p> <p>Ligne de transmission - Z - Z - Z -</p>
<p>Légende des zones à protéger</p> <p><input type="checkbox"/> Lac <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau</p>		
<p>Territoire d'intérêt</p> <p><input type="checkbox"/> Écologique <input type="checkbox"/> Ravage de chevreuil</p> <p><input type="checkbox"/> Esthétique (paysage) <input type="checkbox"/> Historique <input type="checkbox"/> Culturel</p> <p>Autre habitat faunique</p>		<p>Contraintes naturelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Zone inondable</p> <p>Autres :</p>

4 - Description des peuplements et des travaux forestiers

Propriété no. : 1

No du producteur forestier : 00000017093

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. ha	Classe densité	Hauteur moyenne	Âge	S.T.	Traitement suggérés	Sup. approx.	Notes
1	Érabièrre	Erable à sucre	1.1	B	9	25				
	ER	Feuillus intolérans								
	Remarques :									
2	Villégiature		0.3							
	Remarques :									
3	Ruisseau et ses bordures	Erable à sucre	0.9	B	17	VIN				
	Remarques :									
4	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	4.3	A	12	25			4.3 HA	L-3
	Remarques : Éclaircie commerciale réalisée en 2013									
	Eclaircie commerciale									

4 - Description des peuplements et des travaux forestiers

Propriété no. : 1

No du producteur forestier 000000017093

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. ha	Classe densité	Hauteur moyenne	Âge	S.T.	Traitement suggérés	Sup. approx.	Notes
5	Plantation d'épinette de Norvège PL EPO	Epinette Norvège	8.5	A	13	25		Eclaircie commerciale	8.5 HA	L-3
	Remarques : Éclaircie commerciale réalisée en 2013									
6	Plantation d'épinette blanche PL EPB	Epinette blanche	10.0	A	11	20		Eclaircie commerciale	10.0 HA	L-3
	Remarques : Éclaircie commerciale réalisée en 2013									
7	Sapinière avec épinettes S(E)	Sapin baumier Epinette rouge	3.4	A	15	50		Eclaircie commerciale	3.4 HA	L-2
	Remarques : Éclaircie commerciale réalisée en 2002									
8	Peuplement mélangé issu de friche MFR	Sapin baumier Epinette blanche Feuillus divers	0.5	B	12	30				
	Remarques :									

4 - Description des peuplements et des travaux forestiers

Propriété no : 1

No du producteur forestier : 00000017093

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. ha	Classe densité	Hauteur moyenne	Âge	S.T.	Traitement suggérés	Sup. approx.	Notes
9	Sapinière avec épinettes S(E)	Sapin-épinette Érable rouge	4.5	B	15	50		Eclaircie commerciale	4.0 HA	L-2
Remarques :										
10	Plantation d'épinette blanche PL EPB	Épinette blanche	1.5	B	4	10		Entretien de plantation	1.5 HA	L-2
Remarques :										
11	Feuillus intolérants avec sapin FIS	Feuillus intolérant Sapin baumier	3.9	B	14	40				
Remarques :										
12	Érabière	Érable à sucre	0.9	B	19	VIN		Coupe de jardinage	0.9 HA	L-2
Remarques :										

4 - Description des peuplements et des travaux forestiers

Propriété no : 1

No du producteur forestier : 00000017093

Numéro du peuplement	Nom du peuplement	Essences principales	Sup. approx. ha	Classe approx. densité	Hauteur moyenne	Âge	S.T.	Traitement suggérés	Sup. approx.	Notes
			39,8				(0) S.T. (Surface terrière)			

Total

39,8

Classe de densité du couvert forestier

A (Forte) B (Normale) C (Faible) D (Très faible)

Équivalences des mesures

Hauteur : 1 mètre (m) = 3,28 pieds (pi)

Superficie : 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Urgence du traitement

Très (1), Assez (2), Peu

Durée de validité du traitement

0 - 5 ans (C), 5 à 10 ans (L)

Sources :

X

Photographie aérienne

Carte forestière régionale

Vérification sur le terrain

Inventaire forestier

Autre :

5 - Remarques

Certaines lois, articles de lois, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment :

- L'article 27 de la Loi sur la protection du territoire agricole concernant la protection des érablières et d'y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie.
- L'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune limitant les activités réalisables dans un ravage de cerf de Virginie ou d'original.

Lors des travaux de récolte et de mise en valeur en bordures des cours d'eau :

En vertu de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (décret 1980-87, 22 décembre 1987) *

Conserver une bande de protection de dix mètres mesurée à partir du haut du talus ou à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Dans cette bande, on doit limiter la récolte à au plus 50% des tiges tout en maintenant un couvert forestier de 50% et plus.

* La protection prévue par ce décret est intégrée dans la réglementation municipale et peut varier d'un territoire à l'autre. Pour toute précision, on doit donc vérifier auprès de la municipalité.